



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère;

QUE conformément aux prescriptions du Gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la présence du public étant maintenant interdite.

QUE les séances ordinaires ainsi que les séances extraordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère se tiendront à huis clos;

QUE les séances auront lieu à 19h30 conformément aux dates du calendrier des séances de l'année 2022 adoptées par le conseil municipal;

QUE le conseil siègera à huis clos, en personne, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication;

QU'UN enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet et sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Sylvère dès que possible, au cours des jours suivant la séance;

QUE le projet d'ordre du jour sera disponible sur le site internet et sur la page Facebook de la municipalité à compter de chaque vendredi précédant la tenue des séances du conseil municipal;

QUE toute personne est invitée à poser leurs questions au conseil municipal soit par courriel à l'adresse suivante : info@saint-sylvere.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 756A rue Principale, Saint-Sylvère (QC) G0P1B0, et ce, avant 16h00 le jour de la séance;

QUE toutes les questions reçues seront données conseil municipal par la directrice générale dans le cadre de la période de questions de la séance;

QUE le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

Donné à Saint-Sylvère,
ce 7^e jour du mois de janvier 2022.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, SOUSSIGNÉE Sandra Ricard directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié ledit avis public selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h00 et 19h00, le 7^e jour du mois de janvier 2022.

ENFOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7^e jour de janvier 2022.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière